

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE BPCE IOM

PRIX DE L'OFFRE :

152,30 euros par action Banque de la Réunion

DUREE DE L'OFFRE :

18 jours de négociation

Le présent communiqué établi par BPCE IOM est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 2° et de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »)

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 31 mars 2015, apposé le visa n° 15-133 en date du 31 mars 2015 sur la note d'information établie par BPCE IOM relative à l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions Banque de la Réunion non encore détenues par BPCE IOM.

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 433-4 III du Code monétaire et financier et des articles 237-14 et 237-19 du règlement général de l'AMF, dans le cas où les actionnaires minoritaires de Banque de la Réunion ne représenteraient, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de cette dernière, BPCE IOM mettra en œuvre, au plus tard dans un délai de trois mois suivant la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Banque de la Réunion non apportées à l'offre publique d'achat simplifiée en contrepartie d'une indemnité de 152,30 euros par action égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de BPCE IOM ont été déposées auprès de l'AMF le 31 mars 2015.

La note d'information visée par l'AMF ainsi que les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de BPCE IOM sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et du Groupe BPCE (<http://www.bpce.fr/Investisseur/Information-reglementee/Publications-reglementaires>) et peuvent être obtenues sans frais auprès de BPCE IOM (88, avenue de France – 75013 Paris) et Natixis (47, quai d'Austerlitz – 75013 Paris).

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Ce communiqué ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement. La réception de ce communiqué ne constitue pas une offre dans les pays où une offre d'achat serait illégale.